Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251128-D202510109-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 18/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/10/109

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Fabienne SAVATIER et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, Claude PIEL, Julien DESSA conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur David HENTZIEN.

Était absente : Aurélie ROUAULT

Ayant donné pouvoir : Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN.

DELIBERATION 2025/10/109 : AVENANT N°1 POUR LE LOT N°1 CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FORGES ET DU PARVIS DE BROCELIANDE.

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la digue rue des Forges et de l'entrée de l'esplanade, la commune a attribué, par délibération **n°2025-04-045** en date du 29 avril 2025 le marché du **lot 1 : terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales** à l'entreprise **COLAS**, pour un montant de **256 000,00 € HT**.
Au cours de l'exécution du chantier, certaines prestations complémentaires, non prévues au marché initial, se sont révélées nécessaires afin d'assurer la bonne réalisation des travaux.
L'entreprise COLAS a présenté une proposition financière complémentaire d'un montant de **4 225,00 € HT**, analysée et validée par le maître d'œuvre, les Ateliers ArTOPIA. Il convient donc de procéder à un avenant n°1 afin d'ajuster le montant du marché initial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

Vu la délibération n°2025-04-045 attribuant le marché du lot 1 à l'entreprise COLAS ;

Vu le marché initial conclu avec l'entreprise COLAS ;

Vu la proposition financière complémentaire transmise par le titulaire ;

Vu l'avis du maître d'œuvre, les Ateliers ArTOPIA ;

Considérant que certaines prestations complémentaires se sont avérées nécessaires à la poursuite et à la bonne réalisation du chantier ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251128-D202510109-DE

Considérant que ces ajustements n'étaient pas prévus au marché initial mais sont indispensables à la conformité technique des travaux ;

Considérant que ces prestations représentent un montant supplémentaire de **4 225,00 € HT** ;

Considérant que l'avenant proposé respecte les règles prévues par le Code de la commande publique ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver l'avenant n°1 au marché initial conclu avec l'entreprise COLAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché « Lot 1 – Terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales » conclu avec l'entreprise COLAS, pour un montant de 4 225,00 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 260 225,00 € HT.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Marie-Françoise CHEVILLON

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)